

Nouer des partenariats entre l'unité et l'école



Geoffroy,
animateur fédéral en charge des relations extérieures

Depuis quelques mois, les organisations de jeunesse et les différents réseaux d'enseignement travaillent ensemble. Leur but : créer des outils permettant aux deux secteurs de mieux se connaître afin que ceux-ci puissent développer des synergies bénéfiques à tous, et surtout aux jeunes.

Par où commencer ?

Chaque unité scoutie a une histoire différente avec la ou les écoles qui se trouve(nt) sur sa zone d'action. Tu as peut-être des contacts très réguliers avec l'école de ton quartier ou village, car des projets communs ont été développés, comme la participation à une fancy-fair, le nettoyage de la cour de récré, le partage de locaux... Ou au contraire, les contacts sont inexistantes.

La première action à prendre, c'est d'**identifier les partenariats existants et de compléter la liste avec tous ceux qui pourraient être créés**. Et, avec un peu d'imagination, cette liste peut être longue :

- coup de main lors de la fête de l'école ;
- présentation de l'unité lors de la journée des parents de l'école ;
- encadrement des enfants pendant les "jours blancs" (périodes de délibération et conseils de classes) ;
- aide ponctuelle pour la réfection d'un local de l'école ;
- prêt d'un local pour les réunions des baladins...

La deuxième action sera de **lister les écoles et les interlocuteurs de chacune d'elles afin de se présenter à eux**. Pour cela, toute une série d'outils sont à ta disposition dans le paragraphe suivant.

Pour prendre contact avec ces écoles, pense à ton réseau de connaissances tout comme au réseau de l'unité. Les parents de tes scouts sont peut-être membres de l'association de parents, ils connaissent peut-être le directeur, quelques enseignants ou

Mais qu'est-ce qu'une organisation de jeunesse ?

Une organisation de jeunesse est une ASBL qui répond à certains critères définis dans un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme par exemple :

- s'adresser principalement à des jeunes en assurant leur participation ;
- les organes de gestion de cette ASBL doivent être composés aux 2/3 de personnes physiques de moins de 35 ans ;
- avoir pour finalité de favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes ;
- pour les mouvements de jeunesse, être présents dans trois des six zones d'actions du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- etc.

Notre fédération est reconnue comme organisation de jeunesse, tout comme une nonantaine d'autres organisations (CEMEA, Arc-en-Ciel, Les Jeunes FGTB, C-Paje, etc.). Cette reconnaissance permet de bénéficier de subsides pour offrir une multitude de services aux unités et de soutenir des projets ponctuels.



l'échevin de l'enseignement... Ce serait bête de pas utiliser ces opportunités de contacts.

Enfin, réfléchis, avec ton conseil d'unité, à la façon de présenter au mieux ton unité à ces publics. Identifie les forces (et les faiblesses) de ton unité et construis un argumentaire pour rencontrer chaque partenaire potentiel.

Des outils pour t'aider

Sur le site du service jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.servicejeunesse.cfwb.be > Partenariats Jeunesse-École), tu trouveras une série d'**outils pour t'aider à mieux appréhender les écoles** :

- un texte pour promouvoir les partenariats (que tu peux lire ci-contre) ;
- un document pour présenter le secteur jeunesse ;
- une foire aux questions pour mieux définir le partenariat que tu voudrais mettre en place et des pistes pour travailler ensemble ;
- un pense-bête pour résumer les idées et ce dont tu as besoin pour rencontrer une école ;
- des modèles de conventions des différents réseaux d'enseignement et un modèle de convention pour un partenariat pédagogique ;
- des liens pour trouver facilement la liste des autres organisations de jeunesse, des centres de jeunes et de toutes les écoles (tous réseaux confondus).

Des outils Les Scouts pour se présenter

N'oublie pas non plus les outils des Scouts pour se présenter (affiches, flyers, vidéos, accroche-porte, boîtes-mystères, cartons d'invitation, etc.) : www.lesscouts.be > Se présenter > Des outils pour présenter le mouvement.

Ils sont tous disponibles gratuitement et sur demande au siège de ta fédération (02.508.12.00 ou lesscouts@lesscouts.be).



Jeunesse-École : une relation gagnante pour un enjeu commun

Construire des partenariats entre le secteur de la jeunesse et le secteur de l'enseignement peut prendre diverses formes et constitue une plus-value essentielle !

Les femmes et les hommes travaillant au sein de ces secteurs poursuivent et partagent une finalité commune¹ : former des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires ! Bien entendu les méthodes éducatives sont propres à chacun des secteurs et leur complémentarité est une richesse pour le développement global des enfants et des jeunes.

Créer des ponts entre les mondes de l'Éducation formelle et non formelle (École/Jeunesse) permet de donner de la cohérence entre les différentes actions éducatives portées de part et d'autre. Cela participe à l'amélioration du vivre ensemble dans les classes, les écoles, les quartiers, et la société de manière générale.

Pour l'enfant, le jeune, le développement de partenariats entre ces deux mondes...

... c'est lui offrir la possibilité de bénéficier d'**approches et de ressources pédagogiques plurielles**. En effet, les équipes éducatives des écoles et des associations développent chacune des expertises qui leur sont propres et qui participent à l'éducation au sens large.

... c'est **soutenir et encourager son engagement bénévole** dans l'école, le quartier et de manière générale au sein de la société.

... c'est lui permettre d'évoluer dans un **cadre scolaire dynamique et ouvert** sur son environnement où les échanges entre les différents intervenants sont favorisés.

... c'est bénéficier d'un **accueil temps libres de qualité** dont les fondements sont les synergies développées entre les différents acteurs éducatifs qui l'entourent...

... c'est lui donner accès à des activités au sein d'**infrastructures équipées et adaptées** en termes d'hygiène, de sécurité favorisant son apprentissage et son bien-être.

¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 14 juillet 1997.

• Décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009

• Décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations du 20 juillet 2000.